



Protégez-vous contre la fraude d'identité

Qu'est-ce que la fraude d'identité?

Il y a fraude d'identité (ou vol d'identité) lorsque des criminels volent vos renseignements personnels, puis les utilisent pour se faire passer pour vous. Les voleurs peuvent ensuite utiliser cette information pour faire des demandes touchant vos comptes financiers ou autoriser que des opérations soient portées à vos comptes. Ces opérations peuvent consister en :

- un changement d'adresse,
- un contrat pour un nouveau prêt ou une ligne de crédit à votre nom,
- la demande d'une carte de crédit additionnelle,
- le transfert de fonds ou le retrait d'argent.

Étant donné que la fraude d'identité se produit souvent sans que vous vous en rendiez compte, ou sans votre permission, vous ne pouvez apprendre que vous en êtes victime que lorsque :

- une société de crédit communique avec vous au sujet d'une demande de crédit que vous n'avez pas faite,
- les opérations que vous n'avez pas autorisées figurent sur les relevés de votre carte de crédit ou de votre compte bancaire,
- vous vous rendez compte que vous ne recevez plus vos relevés de compte, ou
- une agence de recouvrement vous téléphone au sujet du remboursement d'une dette que vous n'avez pas contractée.

Il est souvent long et difficile de résoudre un cas de vol d'identité, car les imposteurs laissent généralement très peu de traces.



Conseils pour prévenir la fraude d'identité

Vous avez de nombreux moyens à votre disposition pour prévenir la fraude d'identité.

Protégez vos renseignements personnels

- Conservez vos documents d'identité importants (numéro d'assurance sociale, certificat de naissance, passeport, et toutes autres cartes ou des documents qui révèlent vos renseignements personnels.
- Avant de les jeter, déchiquetez tous les documents contenant des renseignements personnels (y compris votre nom et votre adresse) – par exemple les relevés des cartes de crédit et d'autres documents d'identité expirés.
- Partagez vos renseignements personnels uniquement aux sociétés que vous connaissez et en lesquelles vous avez confiance. N'en donnez pas plus qu'il faut.
- Ne laissez pas traîner vos renseignements personnels à la maison, dans votre voiture et au travail.

Dans les lieux publics

- Assurez-vous que votre portefeuille ou votre sac à main ne soit pas accessible – lorsque vous êtes dans une foule, dans les centres commerciaux et lorsque vous prenez les transports en commun.
- Lorsque vous effectuez un achat, gardez votre carte bien en vue et assurez-vous que la carte qu'on vous remet est bien la vôtre.
- Transportez avec vous un nombre limité de cartes de crédit et de documents contenant des renseignements personnels.

À la maison

- Verrouillez votre boîte aux lettres, si possible. Il est courant, pour les voleurs, d'y trouver des demandes de carte de crédit, de nouvelles cartes ou des relevés mensuels.
- Si vous vous absentez, demandez à un voisin en qui vous avez confiance de ramasser le courrier. Vous pouvez faire la demande à Postes Canada d'interrompre la livraison de votre courrier – moyennant des frais.
- Demandez une copie de votre dossier de crédit, sans frais, en communiquant avec les deux agences d'évaluation du crédit au Canada, Equifax et TransUnion, au moins une fois par an. Assurez-vous que tous les comptes et toutes les dettes qui y figurent sont bien les vôtres.

Au téléphone

- Si ce n'est pas vous qui avez entamé l'appel, ne fournissez aucun renseignement personnel ou un numéro de carte de crédit par téléphone, même si l'appelant prétend représenter une société légitime. Demandez plutôt à l'appelant de vous donner son nom, son numéro de téléphone, et le nom de la société puis vérifiez-les avant de rappeler.

En ligne

- Lorsque vous êtes en ligne, assurez-vous que le site Web que vous utilisez est sécurisé (cherchez l'**icône de verrouillage** ou le "**s**" dans le préfixe «https» de l'adresse internet) avant de transmettre des renseignements personnels.
- Assurez-vous que vos pare-feu informatiques et vos logiciels antivirus et espions sont à jour pour protéger les renseignements personnels que contient votre ordinateur.
- Ne donnez aucun renseignement personnel par courriel, car ce n'est pas un mode de transmission sécurisé.

Ce qu'il faut faire si vous êtes victime

Si vous êtes victime de fraude d'identité, prenez des notes au sujet de ce qui s'est passé et décrivez la façon dont vous vous êtes rendu compte de la fraude. Conservez tous les documents qui pourraient être utiles aux fins de l'enquête. Ensuite, suivez les étapes ci-après en prenant des notes concernant les personnes auxquelles vous avez parlé et ce qu'elles vous ont dit.

1. Communiquez avec la police locale et déposez un rapport de police.
2. Communiquez avec les institutions financières, les sociétés émettrices de cartes de crédit, les compagnies de téléphone et d'autres prêteurs, pour vérifier si des comptes ont été ouverts ou trafiqués.
3. Communiquez avec les deux agences d'évaluation du crédit au Canada, Equifax et TransUnion. Demandez qu'une « alerte à la fraude » soit versée à votre dossier de crédit et profitez-en pour demander qu'on vous envoie des exemplaires de votre rapport de crédit pour les examiner. Assurez-vous que tous les comptes et toutes les dettes qui y figurent sont bien les vôtres. Signalez tout renseignement inexact aux agences d'évaluation du crédit.
4. Communiquez avec PhoneBusters – un centre d'appels antifraude national qui recueille et analyse des renseignements sur la fraude, et qui aide les organismes d'application de la loi à mener leurs enquêtes.
5. Communiquez avec Signalement en direct des délits économiques (Centre RECOL), à www.recol.ca. Ce site Web est une initiative conjointe d'organismes d'application de la loi internationaux, fédéraux et provinciaux ainsi que d'organismes de réglementation et d'organisations commerciales privées qui, de par leurs fonctions, ont tout intérêt à recevoir des copies des plaintes liées à des crimes économiques.

Autres renseignements utiles de l'ACFC

Fiches-conseils

- Protégez-vous contre la fraude par carte de débit
- Protégez-vous contre la fraude par carte de crédit
- Protégez-vous contre les courriels et les appels téléphoniques frauduleux

Publication

Comprendre votre dossier de crédit et votre pointage de crédit

Notes

À propos de l'ACFC

À l'aide de ses ressources éducatives et de ses outils interactifs, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) fournit des renseignements objectifs aux consommateurs sur les produits et les services financiers. L'ACFC les informe également au sujet de leurs droits et responsabilités lorsqu'ils traitent avec des banques et des sociétés de fiducie, de prêt et d'assurances sous réglementation fédérale. De plus, par l'entremise de son programme de littératie financière, l'ACFC aide les Canadiens à acquérir les connaissances et la confiance requises pour bien gérer leurs finances personnelles. Elle veille aussi à ce que les institutions

financières sous réglementation fédérale respectent les lois et les ententes dont le but est de protéger les consommateurs.

Vous pouvez nous joindre par l'intermédiaire du Centre de communications avec les consommateurs de l'ACFC en composant sans frais le 1-866-461-2232 (téléscripteur : 613-947-7771 ou 1-866-914-6097) ou en visitant notre site Web à acfc.gc.ca.